

**Compte rendu de la session du Comité National ITIE-Congo
du 25 février 2021**

Le jeudi 25 février 2021, s'est tenue dans la salle de conférences du Ministère des Finances et du Budget, la cinquième session ordinaire du Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives de la République du Congo.

Organisée de façon présentielle, la réunion était placée sous la présidence de Monsieur Ludovic NGATSE, Ministre Délégué auprès du Ministre des Finances et du Budget, en charge du Budget.

L'ordre du jour de cette réunion a porté sur les points suivants :

- 1- Vérification des présences ;
- 2- Adoption des termes de référence sur la modélisation financière des ressources pétrolières ;
- 3- Adoption du compte rendu de la session du 30 décembre 2020 ;
- 4- Adoption du plan de travail 2021 ;
- 5- Adoption des termes de référence (TDRs) du rapport ITIE 2019 ;
- 6- Adoption du mémorandum des commissions ;
- 7- Adoption de l'agenda et de la note de cadrage sur la mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle.

Le président a remercié tous les participants en rappelant les challenges du Comité National de l'ITIE Congo et les mesures sanitaires dues à la pandémie du Covid 19.

Abordant le premier point, le Secrétaire Permanent (SP) sur ordres du ministre a procédé à la vérification des présences. Malgré l'absence de certains membres qui se sont excusés et d'autres qui voulaient y participer par un lien Zoom ou un lien électronique, et qui ne l'ont pas pu pour des raisons techniques, le SP a informé que le quorum était atteint et la session s'est tenue (Cf liste de présences en annexe).

S'agissant du deuxième point relatif à l'adoption des termes de référence sur la modélisation financière des ressources pétrolières, le Secrétariat International de l'ITIE et le Secrétariat Permanent ITIE Congo ont conjointement soumis aux membres du Comité Exécutif, pour examen, les TDRs relatifs au projet de modélisation financière des ressources pétrolières sur les données des rapports ITIE Congo.

Ce projet, validé à l'occasion de la présente session, devra être financé par l'ITIE International. Il permettra d'effectuer des analyses de principaux paramètres déterminant les revenus pétroliers de l'Etat. Les résultats de ce projet seront la propriété exclusive du Comité National de l'ITIE.

Le projet a été présenté par visioconférence par Monsieur NASSIM Benali en sa qualité de responsable Afrique francophone du Secrétariat International de l'ITIE.

A la suite de cette présentation, il a été retenu que par l'entremise des modèles financiers et des mécanismes de valorisation existant, du fait des divulgations publiques de contrats pétroliers, de



rapports ITIE et des statistiques de rapports du FMI, l'objectif dudit projet consistera à effectuer des analyses de revenus pétroliers passés et futurs de l'Etat conformes aux principes de l'ITIE et à l'agenda de la transparence de la République du Congo.

La présentation de ce projet s'est articulée sur quatre principales questions relatives :

- i- Au cadre fiscal général en comparaison avec d'autres pays ;
- ii- A la Construction de modèles financiers de cash-flow ;
- iii- Aux Ventes de la production de l'Etat et des prix de sa valorisation, et ;
- iv- A la proportion des revenus de l'Etat parvenant au Trésor Public.

Pour la réalisation de ce travail, un consultant sera choisi conformément aux procédures en vigueur, avec la possibilité de faire participer le Comité national audit choix.

Plusieurs observations ont été faites par les collèges de la Société Civile et des Administrations publiques. Elles portent notamment sur le choix des permis, le bénéfice que le Comité National peut attendre de ce projet, l'importance de ce projet au niveau de la pratique de l'ITIE, les leçons qu'il conviendrait de tirer et la plus-value que l'on pourrait percevoir. Des soucis ont été émis sur les anticipations relatives entre autres à la commercialisation de pétrole, aux revenus réalisés, aux prévisions découlant du modèle financier et sur les prix de transfert.

En conclusion, le Comité National ITIE Congo, tout en validant les TDRs, a donné son accord sur sa participation au choix du Consultant, du fait des risques de conflits d'intérêt, des questions de souveraineté et de légitimité de l'Etat à communiquer certaines informations à des parties tierces.

Du point relatif à l'adoption du compte-rendu du 30 décembre 2020, le Comité National a relevé que ce compte rendu et ceux des sessions précédentes n'ont jamais fait l'objet d'adoption. Le Secrétariat Permanent jusqu'à ce jour n'a reçu aucun commentaire ou observation des membres du Comité Exécutif. Les participants ont constaté que ces comptes rendus qui donnent un caractère comparable aux procès-verbaux, ne peuvent pas être adoptés au cours de cette session. La session recommande au Secrétariat Permanent de procéder à la synthèse de ces comptes rendus à un maximum de quatre pages en incorporant essentiellement que les axes de discussions et des résolutions. Ainsi, il a été décidé d'organiser ultérieurement une session spéciale pour uniquement procéder à l'adoption de ces comptes rendus.

S'agissant du plan de travail 2021, le projet y relatif, mis à la disposition des membres du Comité Exécutif ITIE, comprend les priorités nationales des industries extractives retenues dans le Plan National de développement (PND) et les axes essentiels sur les priorités de la mise en œuvre de l'ITIE en République du Congo. Ces axes essentiels ont concerné la gouvernance, les recommandations de l'ITIE, la mise en œuvre de l'ITIE et l'intégration des systèmes gouvernementaux en rapport avec les conclusions de l'ITIE sur la divulgation systématique ; fondements du système d'informations SYSCORE.

Un autre axe essentiel figurant dans le Plan de travail se rapporte aux neuf (9) mesures correctives relevées à l'issue de la deuxième validation ITIE de la République du Congo qui seront exécutées au plus tard en juillet 2022.

Ce plan a fait l'objet des observations de la part de la Société Civile et des Administrations publiques se rapportant essentiellement sur les points tels que : l'absence de prise en compte du secteur forestier ; la confusion entre le plan d'action du Comité National et celui des neuf mesures correctives ; la divulgation systématique de certaines données ; l'impact de l'ITIE incorporant le

FLW

nouveau mécanisme de validation; la gouvernance du Groupe Multipartite; l'incorporation de la modélisation dans le plan de travail, la mise en œuvre et la vulgarisation du protocole de la Société Civile.

Il a été fait également des observations concernant les informations à caractère général pouvant être préjudiciables au Comité National sur des actions retenues et en rapport avec la divulgation publique qui nécessite des éclaircissements.

Le plan de travail a été chiffré de telle sorte qu'il soit réalisé en fonction des moyens financiers qui seront mobilisés.

En conclusion, il a été recommandé au Secrétariat Permanent de l'ITIE de prendre note afin d'apporter des améliorations à ce plan de travail pour qu'il soit adopté ultérieurement. Pour le financement de ce projet, en raison des engagements du Gouvernement dans l'ITIE, le niveau de la prise en charge du financement de l'Etat sera déterminé.

Concernant l'adoption des termes de référence du rapport ITIE 2019, le Secrétaire Permanent a rappelé l'obligation qui incombe au Comité National de l'ITIE, de produire au 31 décembre 2021, le rapport ITIE 2019 dont les TDRs ont été soumis à l'examen des membres du Comité Exécutif. Il est prévu en effet de produire également en fin 2021, le rapport ITIE 2020. Cependant, au niveau du PRISP, le consultant en charge du rapport 2019 aborde sa dernière année de contrat. Ainsi, pour des raisons de conformité, il conviendra de procéder à une nouvelle procédure de recrutement du consultant.

En adéquation avec l'évolution de la norme ITIE, les TDRs pour ce rapport ITIE 2019 contiennent les axes essentiels dont le dispositif du Bénéficiaire Effectif, applicable depuis le premier janvier 2020, et les informations contextuelles.

Des observations ont été faites par le collège de la Société Civile parmi lesquelles : l'établissement d'un chronogramme clair des différentes phases des travaux prévus, la production parmi les livrables d'un Powerpoint sur les conclusions du rapport ITIE et les orientations de l'ITIE rendant exigible la divulgation des informations relatives à la commercialisation des ressources extractives.

Afin de permettre la finalisation du rapport ITIE 2020 en septembre 2021, il a été demandé que les travaux du rapport ITIE 2019 démarrent en mars pour qu'ils soient livrés en juin 2021.

D'autres observations venant de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) étaient centrées notamment sur : i) la présentation de deux formulaires de déclaration au lieu d'un seul du fait du double statut de la SNPC en tant qu'entreprise payeur et entreprise gouvernementale collecteur, ii) la clarification de toutes les informations recherchées dans le cadre des rapports ITIE au niveau des formulaires soumis à la SNPC, iii) la fourniture par la SNPC des données demandées en rapport avec le conseil de sélection des acheteurs afférents aux revenus de l'Etat.

Au regard de la Norme ITIE, les informations relatives aux dépenses quasi fiscales de la SNPC et ses filiales devront concerner uniquement les filiales intervenant dans le cadre du secteur pétrolier. Une définition commune de dépenses quasi fiscales ou quasi budgétaires doit être convenue avec l'Administrateur Indépendant en ligne avec la définition du Fonds Monétaire International. Les informations recherchées dans le cadre de l'exercice de conciliation de toutes les filiales de la SNPC doivent se conformer au statut des sociétés anonymes.

Il a été retenu d'engager la procédure d'adoption des termes de référence de l'Administrateur Indépendant des rapports 2019 et 2020 et, d'autoriser le PRISP à lancer les procédures de sélection du consultant pour le rapport ITIE 2020.

Concernant l'adoption du mémorandum des commissions, Il avait été demandé au Secrétariat Permanent de l'ITIE lors de la session du 30 décembre 2020 de faire des propositions de commissions du comité exécutif et de donner les explications sur les objectifs de chaque commission. Le document y relatif élaboré par le Secrétariat Permanent (SP) a été mis à la disposition des membres du comité pour avis et commentaires. Jusqu'à ce jour, le SP n'a reçu aucune réaction de la part de ces derniers. Conformément au décret et au règlement intérieur du Comité National ITIE, le mémorandum a prévu trois commissions que sont : la commission collecte, mise en œuvre et validation ; la commission communication et renforcement de capacités et la commission finances.

Ainsi, n'ayant fait l'objet d'aucun amendement, le mémorandum a été adopté comme tel par le Comité National tout en sachant qu'on pourrait y revenir s'il y a des améliorations à apporter

S'agissant du point sur l'adoption de l'agenda et de la note de cadrage sur la mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle, il a été retenu que cette note de cadrage avait déjà fait l'objet d'une présentation par le consultant choisi par le Congo à cet effet et il ne restait que sa validation formelle par le Comité National.

Le consultant a fait un benchmark sur ce que prévoit la législation en matière de Bénéficiaire Effectif. Il a présenté ce qui existe au Congo en la matière et a fait des propositions sur le dispositif qui pourrait être mis en place au Congo.

Il a examiné le projet de loi proposé par l'Agence Nationale d'Investigations Financières (ANIF) et fait des observations, commentaires et recommandations en signalant par exemple le fait que le projet nulle part ne traite des Personnes Politiquement Exposées (PPE). Il a aussi exposé sur le mécanisme de divulgation des Bénéficiaires Effectifs (BE) au niveau de l'ITIE. Par la suite, il a fait un plan de travail pour mettre en place des dispositifs relatifs aux BE.

Notons que depuis le 1^{er} janvier 2020, la notion de BE est devenue une exigence de la norme ITIE. Le projet de loi y relatif au Congo est au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG). La session a cependant signalé l'avance qu'aurait prise la loi sur la note de cadrage qui en principe devait contenir toutes les observations du consultant à insérer dans la loi.

Quant à la garantie sur l'assurance des informations publiées ou à publier, seul le déclarant devrait fournir des données réelles. La loi devrait prévoir toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre effective des BE.

La note de cadrage a ensuite été adoptée et le consultant devra poursuivre son calendrier de travail.

Commencée à 13 heures 30, le Président a clôturé la session à 16 heures.

Fait à Brazzaville le 09 Juin 2021

Secrétaire permanent

Florent Michel OKOKO


LISTE DE PRESENCE DU 25 FEVRIER 2021
RELATIVE A LA SESSION DU COMITE DE L'ITIE EN REPUBLIQUE DU CONGO

N°	Nom / Prénom (s)	structure	Téléphone	E-mail
01	MOUNTOU Jean Romuald	MMG	06 638 44 90	mountoula71@gmail.com
02	NDOMBI DABONDI Médard Prince	MMG/CAB	06 995 23 84	medardino@gmail.com
03	IKAMA Jean Jacques	PM	05 551 14 15	ji.kama@hotmail.com
04	AKIERA Nyvia Faïda	SNPC	06 659 57 33	akierafaïda@yahoo.fr
05	LAGER Florent	MPPD	06 862 69 16	florent.lager@mpdcongo.com
06	LOUBAKI Orlové	SC	06 623 90 75	orloveloubaki@gmail.com
07	ATTY BAYEBA Alma Parfaite	Journaliste	06 959 45 91	almaparfaiteattybayeba@gmail.com
08	OKLASSALI Romuald	SC	05 583 83 76	romycoklas3@gmail.com
09	BASSILOUA Hadley	AOGC.SA	04 400 44 36	hbassiloua@aogc.cg
10	MABOUNDA Bernard	FENAJEICO	06 673 88 35	bernardmabounda@gmail.com



Comité National

REPUBLIQUE DU CONGO

N°...../CN-ITIE-SP

Unité* Travail* Progrès

11	KOKOLO M Darrène	PERENCO/CONGOREP	06 965 75 19	dkokolo@perenco.cg
12	ATIPO NTSAL Sandrine	RPJ	05 527 84 22 06 633 10 39	sandrine.atipo@gmail.com
13	AMPA Raoul	Syndicat université	06 624 73 41	ampa_ampa@yahoo.fr
14	MOYE Elvie G	CCSC	06 407 18 11	gertrudemoye77@gmail.com
15	MFOUTOU KADO Nelly	PWYP	06 913 98 04	nmfoutoukado@gmail.com
16	ASSEN Bozire Clovin	AGODEC		assen_clovin@gmail.com
17	MACKOSSO Brice	PWYP	05557 90 81	bricemackosso@gmail.com
18	MAVOUNGOU Maurice	AN	05 528 13 17	mauricemavoungou@gmail.com
19	ELENGA Martice	Directeur fonds Forestier	06 953 00 00	elengamartice@gmail.com
20	MOUNZEO Christian	PWYP	05 019 85 01	cmounzeo@yahoo.fr
21	MFOUTOU BANGA Sylvie	PCDF	05 602 52 65 06 461 09 09	oddhc@yahoo.fr mfbanga@yahoo.fr
22	OKOKO Florent Michel	SP /CN-ITIE	06 676 64 44	fmokoko@gmail.com
23	BASSADILA Jean Pierre	DOUANE	06 936 55 75	jeanpierrebassadila@yahoo.fr